Démission pour faute de l'employeur: peut-on refuser le préavis?

Dan la accession ania

Par le souricier gris

Bonjour, mon épouse travaille en CDI dans une parapharmacie.

L'ambiance avec l'employeur est mauvaise.

Mon épouse a découvert récemment que son employeur ne lui avait pas payé plusieurs primes dues car des objectifs commerciaux avaient été atteints. De plus, elle est sensé signer le carnet d'objectifs tous les mois, mais son employeur ne lui remet pas le document nécessaire.

Elle souhaite dès lors démissionner.

Peut-elle refuser d'exécuter son préavis, en invoquant dans sa lettre de démission les manquements de son employeur (invoquer une faute grave de l'employeur) ?

De plus, mon épouse a été engagée en tant que Dr en pharmacie. Selon le moniteur de la pharmacie, le salaire minimum d'un pharmacien doit être au minimum au coefficient 450, or son salaire est au coefficient 400, selon la convention de la parfumerie....

Merci de vos conseils